

Montréal, le 27 novembre 2020

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

**OBJET : Demande de révision de la décision D-2020-095 et demande d'urgence
de sursis d'exécution de cette même décision rendue dans le dossier
R-4041-2018
Dossier R-4130-2020**

Chères consœurs, chers confrères,

La Régie de l'énergie (la Régie) prend acte de la correspondance déposée par le Distributeur le 2 novembre 2020 par laquelle ce dernier retire sa demande relativement au dossier mentionné en objet et demande à la Régie de procéder à sa fermeture.

En vue de cette fermeture qu'elle envisage d'ici la fin de l'année 2020, la Régie demande aux participants de lui faire parvenir leur demande de paiement de frais en lien avec l'audience tenue le 4 août 2020 **au plus tard le 7 décembre 2020 à 12h.**

Le Distributeur pourra commenter ces demandes de paiement de frais **au plus tard le 9 décembre 2020 à 12h** et les participants pourront répliquer à ces commentaires **au plus tard le 11 décembre 2020 à 12h.**

Veuillez agréer, chères consœurs, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/vd